

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.

1° Quelles sont les chapelles publiques de votre paroisse ?

une seule

2° Quel est le vocable de chacune de ces chapelles ?

Saint Eloi, Evêque de Noyon

3° Quelles sont les chapelles érigées en Chapelles de Secours, en vertu d'une Ordonnance royale ou d'un Décret impérial ?

Néant

4° Quelles sont les chapelles particulières qui, ayant accès sur la voie publique et remplissant d'ailleurs les autres conditions voulues, ont été autorisées par l'Evêque diocésain ?

Néant

5° Quelles sont les chapelles Domestiques ou Oratoires privés de votre paroisse, où l'on dit la Sainte-Messe, en vertu d'un Indult Pontifical ?

Néant

6° Quelle est la date de l'Indult ?

Néant

7° Quelle est la personne au nom de laquelle il a été accordé ?

Néant

8° Ces Oratoires sont-ils pourvus d'ornements convenables et de toutes les couleurs liturgiques ?

Néant { Les ornements de l'Eglise Paroissiale sont
transportés à la Chapelle, en cas de service religieux

9° Les Pierres sacrées sont-elles en bon état ?

Oui

NOTA. — Les renseignements demandés ci-dessus, devront être consignés sur la présente feuille qui devra être renvoyée, sans retard et sous bande, à l'Evêché.

MM. les Curés et Recteurs qui seraient en retard pour l'envoi à l'Evêché des Registres de leurs paroisses, sont invités à les y adresser au plus tôt.

Rosporben 2 avril 1869
G. Demard
vicaire